

Les turpitudes des frères

de la

Doctrine chrétienne à Douarnenez

Mai 1884

« Toute la ville est en émoi, nous écrit notre correspondant de Douarnenez, depuis que l'odieux scandale de l'Ecole des frères de la Doctrine chrétienne est connu. Cette école est excessivement importante, et si elle n'a pas les proportions de celle de Quimper, elle s'en rapproche beaucoup par la beauté des édifices, l'étendue de la propriété, le grand nombre des élèves et le chiffre du personnel enseignant.

A la tête de ce personnel avait été placé par le directeur général un homme très bien doué sous le rapport de l'intelligence et très bon organisateur ; c'est cet homme, directeur de l'établissement et en même temps professeur de la première classe, qui a commis les actes innommés qui soulèvent la conscience publique. Tous les enfants placés sous ses ordres ont été souillés. La plume ne sait pas écrire tout ce que ces malheureux enfants de 10 à 12 ans ont dévoilé mercredi, dans un premier et sommaire interrogatoire auquel a procédé l'autorité compétente en présence de leurs parents. Impossible d'imaginer dépravation plus immonde que celle due à frère *Egarée*. Et cet homme professe depuis plus de trente ans dans les Ecoles chrétiennes !

Aucun des jeunes enfants confiés à ses soins n'a échappé à la flétrissure. Un père de famille a entendu, mercredi, trois de ses fils confesser à la justice leur honte et la sienne.

Un autre, M.J..., ancien candidat cléricale au conseil d'arrondissement, qui, l'année passée, s'est signalé par une manifestation antirépublicaine que l'on n'a pas encore oubliée, assistait aussi à l'interrogatoire de son jeune fils. Quelles ont dû être ses réflexions intérieures !

Quant au directeur, il a été, comme d'habitude, impossible jusqu'ici d'opérer son arrestation. Lorsque la force armée est allée à l'école pour l'arrêter, il était en fuite depuis plusieurs jours. Et tant de parents protestent encore contre l'enseignement laïque !

Après le **scandale de Quimper et celui de Landivisiau, le scandale de Douarnenez**. Combien faudra-t-il encore de faits semblables pour leur dessiller les yeux !

Le Finistère, 3 mai 1884

Suite dans le *Finistère* du 10 mai 1884

Un arrêté de M. le Préfet du Finistère, en date du 6 mai, vient de décider la **fermeture de l'école** des frères de la Doctrine chrétienne à Douarnenez.

Avons-nous besoin d'en dire les raisons ? Tout le monde les connaît aujourd'hui. C'est une simple mesure de salubrité publique ; elle ne pourra étonner personne, pas même ceux qui feindront le plus d'en être étonnés.

L'étonnant eût été que l'administration républicaine restât indifférente en présence de la désolation et de l'indignation de toute une ville. Qu'auraient pensé les habitants de Douarnenez s'ils avaient vu, après comme avant le scandale, l'école congréganiste ouvrir tranquillement ses portes aux familles outragées et à la foule des enfants souillés ?

Très étrangère à l'émotion publique, l'*Union* n'avait même pas eu l'air de connaître jusqu'ici les exploits congréganistes dont la justice s'occupe. C'est l'arrêté préfectoral qui, en mettant ordre au scandale, est venu la tirer subitement de cette béate torpeur. Et ce n'est pas contre les crimes du frère *Egarée* qu'elle proteste, c'est contre la juste sanction donnée — trop tard, malheureusement — à ces forfaits !

Puisqu'elle s'était tue si longtemps, l'*Union* eût fait sagement de se taire encore. Quel besoin a-t-elle donc senti de se déclarer solidaire de l'école de Douarnenez et des hontes qui s'y passent ? En vérité, une cause comme celle-là fait juger ses défenseurs !

Dans le télégramme qu'elle se fait adresser de Douarnenez, l'*Union* ose affirmer qu'aucun enfant n'avait quitté l'école et que l'exécution de l'arrêté préfectoral a causé un vif mécontentement. Si cela était vrai, ce serait peut-être plus monstrueux que tout le reste. Heureusement pour la ville de Douarnenez, elle n'est pas tombée à ce degré d'abaissement moral. Un certain nombre de parents avaient déjà commencé à faire justice de l'institution congréganiste en se hâtant d'en retirer leurs enfants. Le reste s'est soumis, sans aucune idée de révolte, à une mesure que tous prévoyaient et attendaient. S'il y a eu quelqu'un d'ému à Douarnenez, à la suite de la fermeture de l'école des frères, c'est le correspondant de l'*Union*; mais il ferait mieux de mettre en réserve cette émotion pour des infortunes plus réelles que celle du frère *Egarée* et de ses collègues. IL y a des victimes assurément plus intéressantes, sans sortir de Douarnenez.

Suite dans le *Finistère* du 14 mai 1884

Nous avons dit, contrairement aux affirmations singulières de l'*Union*, que la fermeture de l'école des frères de Douarnenez avait été considérée comme une mesure de salubrité que tous les honnêtes gens attendaient :

« Les choses se sont passées le plus simplement du monde, nous écrit notre correspondant, sans obstacle de la part du personnel, sans aucune manifestation chez les écoliers, sans la moindre émotion parmi la population.

« Cela n'empêche pas, comme vous le pensez bien, certains cléricaux endurcis de crier à la persécution et d'aller même jusqu'à plaindre ce pauvre frère *Egarée* qui ne serait pas aussi coupable qu'on le dit »

Tout le mal, suivant eux, vient d'un jeune garçon, sorti de l'école laïque et qu'on a eu l'imprudence d'introduire dans le saint bercail. C'est lui qui a corrompu tout le pensionnat, à commencer par le directeur.

« Voilà, entre bien d'autres, la fable absurde qu'ont trouvée, pour satisfaire leur conscience, ceux dont tant de scandales du même genre n'ont pu dissiper l'aveuglement.

« Ces gens-là seront les premiers à ramener leurs enfants aux bons frères quand leur école se rouvrira. A leurs yeux, la fermeture de cette école est une mesure trop sévère, il suffisait de l'éloignement du frère *Egarée* pour la rendre pure comme un pavé d'autel qu'on lave tous les soirs.

Heureusement, les élections municipales l'ont bien prouvé, tout le monde ne pense pas ainsi à Douarnenez.

Suite dans le *Finistère* du 17 mai 1884

Dans une lettre pitoyable, pleine de circonvolutions et de fiel, et qui sent son clérical d'une lieue *l'Union monarchique* a entrepris de réhabiliter le frère *Egarée*.

Ce pauvre frère, à l'entendre, n'est probablement pas coupable, et, s'il a pris de la poudre d'escampette, c'est tout simplement parce qu'il craignait le peu d'équité des magistrats républicains. Aurait-il même été coupable et se serait-il confessé au signataire de la lettre, celui-ci n'aurait eu garde d'en rien révéler, peut-être même se serait-il cru obligé, en bonne conscience, de favoriser l'évasion.

Le seul coupable, dans cette affaire, d'après le correspondant de *l'Union*, c'est le commissaire de police de Douarnenez qui a eu l'infamie de tirer de l'ombre les gentilleses du bon frère.

Car le correspondant plaisante agréablement sur l'expression d'*affreux scandale* appliquée aux actes monstrueux du frère *Egarée*. Ces actes lui paraissent sans doute, à lui, de petites peccadilles aimables et dignes de toute indulgence.

Nous n'avons pas le courage de poursuivre, cette analyse. Il y a des choses qui s'adressent directement à la conscience publique, c'est elle qui jugera, comme ils le méritent, le correspondant de *l'Union* et sa lettre, dont la fin vaudra sans doute le commencement.

Suite dans le *Finistère* du 21 mai 1884

1. *L'Union* monarchique s'adonne, en ce moment, à une tâche singulière, celle de défendre l'immoralité et le crime contre la réalité

même, en reportant sur les honnêtes gens, qui ont mis à jour les turpitudes d'un coupable, le blâme et les anathèmes que ce coupable mérite.

La mauvaise foi, les subtilités « judaïques », les erreurs de toute sorte sont entassées dans la lettre répugnante que signe un prétendu père de famille et que, nous en sommes sûrs, tous les vrais pères de famille ont déjà désavouée.

En vérité, la ruse est trop grossière et personne ne croira qu'un père de famille affecte de semblables sentiments à l'heure où tant de pères de famille pleurent, en secret, sur des choses irréparables.

Quel que soit l'abîme qui nous sépare, en politique, des cléricaux, nous aimons à penser que les pères de famille ont, chez eux, sur certains points, autant de scrupules que nous, qu'ils ont autant de souci de la santé physique et morale de leurs enfants que nous pouvons en avoir nous-mêmes.

Dans un premier article, l'*Union* disait, du reste, ceci :

« Nous pensons tout simplement, et comme tout le monde sans doute, que le frère qui s'est rendu coupable de pareils faits est un misérable...

Le frère de Douarnenez a oublié tous principes moraux et religieux... Nous appelons toute la sévérité de la justice sur sa tête, etc... »

Voilà comment parle, en de semblables conjonctures, un honnête homme, à quelque parti qu'il appartienne. L'*Union* a cependant eu remords de ce cri d'honnêteté et elle y a substitué, sous une pression probable, nous ne savons quel langage entortillé, quels arguments misérables.

Pour ne pas employer crûment l'expression obscène nous avons qualifié, dans une première information, les actes du frère *Egarée*,

de *privautés révoltantes*, mais notre rédaction ne pouvait donner lieu à aucune méprise.

« Il s'agit, disions-nous, d'une affaire scandaleuse. Ce misérable (le frère *Egarée*) faisait monter dans sa chambre de jeunes garçons de 12 à 13 ans, sous prétexte de corriger leurs devoirs, et exigeait d'eux des *privautés révoltantes*. »

On voit clairement ce qu'il y a sous les termes et personne ne s'y est trompé. Le correspondant de l'*Union* s'empare pourtant de ce texte et en tire ce commentaire stupéfiant :

« Dans la note du *Finistère*, écrit-il, il n'était question que de *privautés* exigées par un maître de quelques uns de ses élèves. Avec la meilleure volonté du monde et le secours des meilleurs dictionnaires, on ne peut entendre par *privautés*, en dépit de l'épithète élastique de sa nature (*mais indiquez-la donc, l'épithète !*), que des *familiarités excessives*, comme qui dirait des imprudences de conduite, des légèretés toujours trop graves, certes, en pareille matière, mais qui, néanmoins, et de bonne foi, ne peuvent être qualifiées « crimes. »

A notre tour de ne point comprendre, car on ne parle pas chez nous un pareil langage. Voyons, expliquez-vous, mettez les points sur les i ; montrez-nous comment l'on dose l'immoralité dans votre parti et jusqu'à quelles distinctions raffinées peut aller, dans les choses obscènes, votre conscience de casuiste.

Mais admettons l'atténuation que vous voulez faire entendre ; vous êtes père de famille et consentez que vos enfants soient livrés à ces *familiarités excessives*, à ces imprudences de conduite, dont vous parlez; vous les acceptez même avec reconnaissance, en leur nom, et semblez, en appeler le renouvellement en signant d'une façon crâne : *Un père de famille qui maintiendra son enfant chez les frères !*

Omnia sancta sanct is : tout est saint pour les saintes gens !

En vérité c'est par trop de cynisme ou d'aveuglement.

Libre à vous d'aimer l'enseignement congréganiste, mais faite à propos d'un honteux scandale, et sous la forme que vous lui donnez, votre profession de foi devient un défi à la conscience publique.

L'homme que vous défendez n'a-t-il pas pris la fuite et cette fuite n'équivaut-elle pas à l'aveu de culpabilité le plus net?

Faut-il maintenant relever une erreur entre toutes celles dont fourmille votre factum. C'est le procureur de la République en personne — et non le substitut, comme vous l'affirmez — qui a accompagné le juge d'instruction à Douarnenez et l'a assisté dans l'interrogatoire des enfants.

Nous ne ferons pas à votre lettre l'honneur d'une plus longue réponse, nous ne ferons pas l'injure aux magistrats que vous accusez de discuter vos griefs. Votre lettre porte avec elle sa condamnation et l'opinion publique n'emploiera pas, pour la stigmatiser, tant de mots.

2. Nous recevons de Douarnenez la lettre suivante :

Douarnenez, 18 mai 1884.

« Monsieur le Rédacteur,

« Quelques personnes de Douarnenez m'ont cru visé personnellement par un article de *l'Union monarchique*, où il est question d'un père de famille dont le fils a été appelé à déposer dans l'affaire *Egarée* ; déposition à laquelle *le Finistère* avait fait allusion.

« Permettez-moi de recourir à vous-même pour déclarer que je ne suis pour rien dans la publicité donnée à cet incident. Veuillez agréer, etc...

J. Le Guyader. »

En accueillant et en publiant cette lettre, nous y trouvons l'occasion de déclarer une fois de plus que la rédaction du *Finistère* entend prendre entièrement et exclusivement la responsabilité de tout article auquel elle croit devoir donner place dans les colonnes du journal.

Au point de vue moral, cette responsabilité nous sera rendue facile par l'organisation de notre service d'informations, que nous nous sommes attachés à établir dans les conditions les plus sérieuses et les plus complètes, ainsi que par l'honorabilité de nos correspondants, dans lesquels nous aimons à voir de véritables et sûrs collaborateurs.

Suite dans le *Finistère* du 28 mai 1884

Il y a des choses sur lesquelles il serait puéril d'insister. Aujourd'hui, comme dans notre polémique sur l'affaire de Douarnenez, nous prenons entre nous et l'*Union* le public honnête pour juge.

L'*Union* se défend d'avoir soutenu l'immoralité en publiant sa lettre signée par un soi-disant père de famille.

Mais à quoi tend donc l'odieuse assimilation, qui règne d'un bout à l'autre de cette lettre, entre les honorables magistrats qui n'ont fait que leur devoir en mettant au jour les actes monstrueux du frère *Egarée*, et ce coupable qui s'est condamné lui-même en se déroband par la fuite à la justice du pays! « Il n'y a pas qu'un coupable, ose écrire le correspondant de l'*Union*, il y a des coupables ; et ceux qu'on rapproche ainsi de ce contumace, ce sont, suivant l'expression même de la lettre, « les auxiliaires et les lieutenants de la justice. »

Et l' *Union* prétend qu'elle ne fait pas une campagne en faveur du frère *Egarée*, c'est-à-dire en faveur de l'immoralité même, qu'elle n'a pas en vue d'atténuer le crime qu'il a commis, en chargeant des hommes d'honneur de méfaits imaginaires (car, s'ils sont vraiment coupables, pourquoi ne porte-t-elle pas plainte contre eux ?)

Ce n'est pas le cher frère qui est en faute, ce sont les agents, c'est le commissaire de police, c'est le procureur de la République lui-même, c'est le préfet, qui a fait fermer l'école.

Ne pensez-vous donc pas que la discipline et l'esprit intérieur a dû se ressentir de la direction donnée par un pareil supérieur, qu'il fallait le temps moral d'examiner les titres de son successeur, et que le premier venu ne peut remplacer le frère *Egarée* ?

Si cet homme est coupable, dites-vous enfin, c'est une exception.

Nous vous ferons remarquer que c'est la troisième fois depuis quatre ans qu'un scandale de cette sorte se produit dans notre département : après Quimper, Landivisiau ; après Landivisiau, Douarnenez ; là encore, il nous semble que vous montrez, beaucoup d'indulgence devant l'immoralité.

Mais nous n'insisterons pas et nous nous bornerons à dire avec tout le monde qu'il y a des cas où le silence vaut toutes les paroles du monde et que l' *Union* l'a trop oublié.
